

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

0-0-0

Séance du 18 novembre 2022

Date convocation : le 08 novembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 10
- Nombre de membres en activité : 10
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 7

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Sébastien CARRARA, Guy DUFOSSÉ et Rachid KALAI ; et MME Muriel DOUBET

Absents : M Marcel HECQUET et MMES. Pascale BONHOMME et Catherine TAVARES.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

25-2022 : DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION D'UNE RUE DE LA COMMUNE DE BIENVILLE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom donné aux rues de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination de la rue et son numérotage sont présentés au conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 7 voix, le Conseil Municipal :

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies communales,

VALIDE le nom attribué à la voie communale concernée,

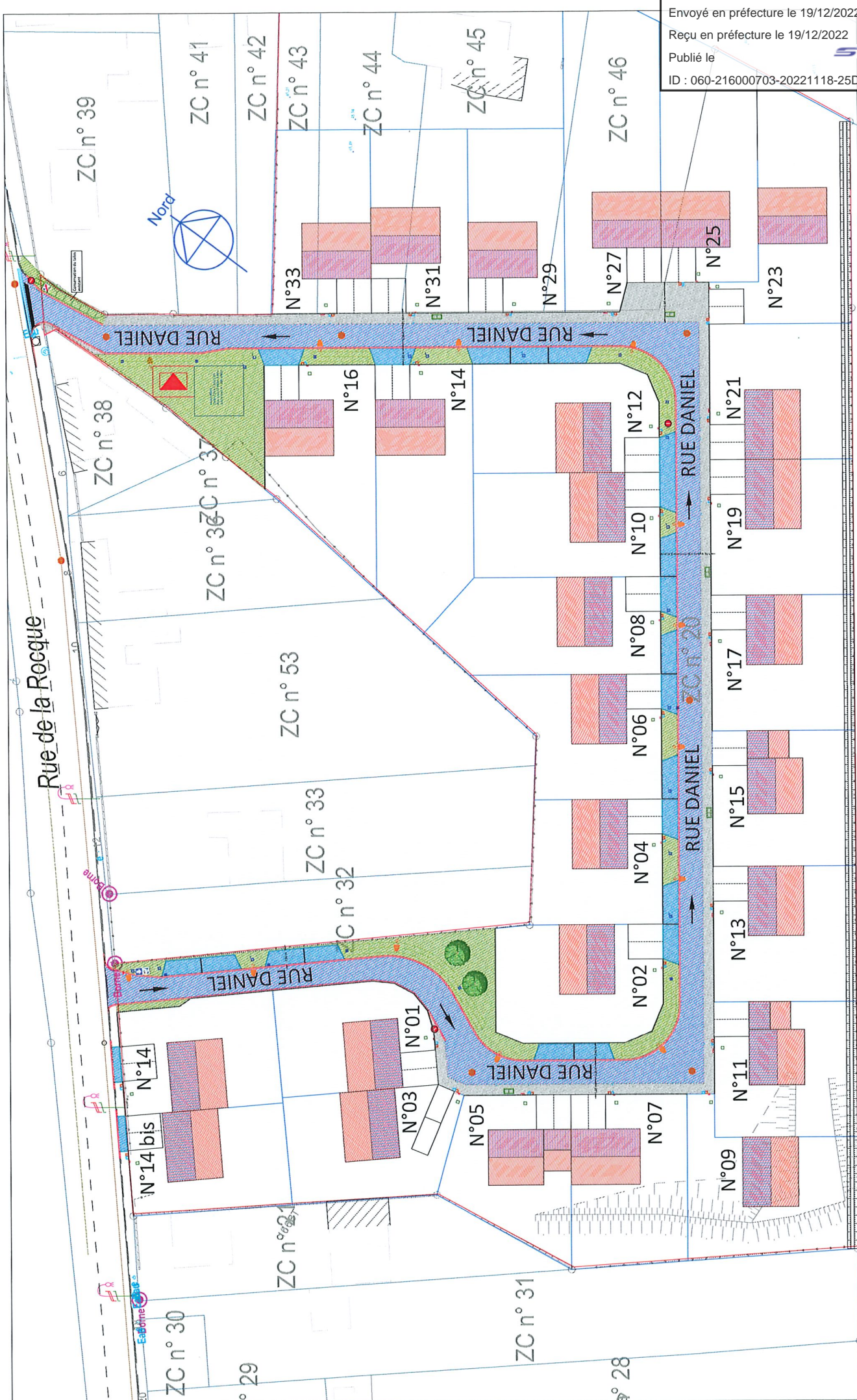
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte la dénomination suivante : « Rue Robert Daniel ».

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Claude DUPRONT





Envoyé en préfecture le 19/12/2022
 Reçu en préfecture le 19/12/2022
 Publié le
 ID : 060-216000703-20221118-25D2022B-DE

AREA Sari Conception - Etudes - Maîtrise d'oeuvre Espaces Publics - Paysage - V.R.D. Tel : 03 23 53 02 28 - Fax : 03 23 59 46 66 1 Rue des Fondateurs ZAC des Entrepois 02200 SOISSONS	LD AMENAGEMENT Maître d'ouvrage : Oise Département : Oise N° d'affaire : 60956-2101		CREATION D'UN LOTISSEMENT DE 27 PARCELLES A BIENVILL PLAN DE DESIGNATION DE LA RUE ET DE NUMEROTATION DES PARCELLES	
	CA : GF - Dess : XC	Date : 16/11/22	Phase : DET	N° de Plan : 60956-2101-DET-NUM

